

Demande de visa après une obligation de quitter la france

Par mimo, le 25/06/2011 à 15:19

Bonjour,

Il y a trois ans depuis que j'ai quitte la France suite à une obligation de quitter le territoire français. A l'époque, j'étais enceinte prés de l'accouchement, alors j'ai demande une faveur, de rester après l'accouchement. Ma demande était acceptée, après deux mois, je suis rentrée avec ma famille.

Depuis ce retour, j'ai demande, cette semaine et pour la première fois, un visa pour effectuer un stage de courte durée d'un mois dans le cadre scientifique de mon travail, je reçois le refus justifié par la raison suivante :

Votre volonté de quitter le territoire des états membres avant l'expiration du visa n'a pas pu être établie.

Par conséquent, je m'interroge comment je procèderais afin d'obtenir le visa? sachant que la plupart de mes collaborations scientifique sont établis en France.

Merci par avance de votre réponse

Par mimi493, le 25/06/2011 à 15:21

Le simple fait d'avoir eu un OQTF montre que vous étiez déjà en situation irrégulière et que si vous étiez entré avec un visa court séjour, que vous en avez profité pour vous maintenir sur le

territoire français (bref, que vous n'êtes pas une personne de confiance sur ce sujet). Vous devez donc apporter des garanties fortes de revenir dans votre pays. Vous emmenez votre enfant ?

Par mimo, le 25/06/2011 à 17:04

Merci mimi493 pour votre réponse.

J'ai résidé pendant 6 ans en France : 4 ans en tant que étudiante et 2 ans en qualité de salariée.

En revanche, je suis depuis trois ans dans mon pays d'origine. je travaille et j'ai un poste stable. Le visa est seulement pour effectuer un stage. Je ne compte pas revenir ou autre chose.

Par mimi493, le 25/06/2011 à 20:24

Mais il faut en convaincre le consulat puisque vous avez déjà un passif de séjour irrégulier en France.

- produire le contrat de travail et l'autorisation d'absence de votre employeur
- l'acte de naissance de votre enfant, et si vous n'êtes pas mariée avec le père, la preuve que vous avez la résidence exclusive de l'enfant qui ne part pas avec vous

Par mimo, le 25/06/2011 à 23:56

Merci, je vais demander un RDV au consulat pour expliquer tout ça. j'espère que ça marche.

Par bob moto, le 26/01/2012 à 18:17

bonjours j'ai déposé une demande de visa 16 Janvier 2012.après 9jours la réponse c'était refus de visa pour motif; les informations communiquées ne sont pas fiables.plus, votre volonté de quitter le territoire des états membres avant l'expiration du visa n'a pas pu être établie, je remplis les conditions suivantes: je travaille dans une société d'importation et exportation on Algérie j'ai déposé un dossier complet avec une fiche de paie dont mon salaire est 35000 Dinars Algériens attestation de travail ordre de mission invitation de partenaire en France avec prise en charge total une cartes de CNAS et une attestation d'affiliation assurance de voyage30.00, le registre de commerce traduit en français plus on arabe j'ai un compte bancaire devise de 1000 Euros, j'ai fait une réservation d' hotel confirmée dont j'ai versé à l'avance 110 Euros. j'ai fait quoi maitre? j'attends la réponse.merci

Par Bilson, le 25/01/2013 à 14:36

Bonjour à tous!

je viens de me voir refusé le visa pour la 2ème fois au motif que ma volonté de quitter le territoire des États membres avant l'expiration du visa n'a pas pu être établie. Ma femme est en France depuis le 17 Octobre en qualité de faisant fonction d'interne et l'hôpital qui l'héberge a accepté de le faire pour moi également et j'ai reçu un certificat à cet effet. Ma femme m'a fourni tous les papiers et je l'ai fais aussi de mon côté. le hic c'est que ma femme doit accouché et je voulais être à ses côtés et revenir avec le gosse. j'ai demandé un visa de 2 semaines, je rappelle que ma mère est française et y vit depuis plus de 20 ans. la première fois elle m'a délivré un certificat d'hébergement et malgré tout le visa a été refusé. J'ai pris mon congé spécialement pour cela et que dois faire maintenant? aidez moi car c'est urgent. Ma femme accouche le 12 février mon congé prend fin le 5 Mars 2013. Merci pour vos renseignements.

Par amajuris, le 25/01/2013 à 19:10

bsr, quel est le motif de refus de votre visa ? avez-vous fait l'objet d'une OQTF ? cdt